

Si vous avez des difficultés à visualiser ce message, consultez la copie Web



N° 301 du 24 novembre 2023

#À LA UNE



Salon des maires : une édition réussie pour les sapeurs-pompiers de France

La Fédération était présente du 21 au 23 novembre 2023 au [Salon des maires et Collectivités Locales](#), à Paris. Une belle occasion de valoriser auprès des élus locaux,

des députés et des représentants de l'Etat, l'engagement des sapeurs-pompiers dans les territoires.

Les visiteurs sont venus très nombreux pour échanger autour des thèmes de gestion, prévision et prévention des risques avec nos sapeurs-pompiers experts. L'atelier « Gestion de crise » animé par des officiers de l'ENSOSP a également été très apprécié par les élus locaux qui ont pu en bénéficier.

Temps fort de cet événement, la cérémonie de signature de la **Convention [Terres de Jeux 2024](#)** avec le Comité Olympique et paralympique **PARIS 2024** représenté par Thierry Rey. Le moment a été l'occasion pour le président Jean-Paul BOSLAND de rappeler les valeurs sportives, sociales et humaines des sapeurs-pompiers ainsi que leur engagement pour la protection de la population, en particulier grâce au déploiement de dispositifs prévisionnels de sécurité (DPS) pendant les Jeux.

[En savoir plus](#)

#POLITIQUE



Exonération de charges pour les employeurs de SPV

L'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 (PLFSS 2024) se poursuit au Parlement. Lors de sa première lecture au Sénat, un article issu d'un amendement de M. Pascal MARTIN (Union centriste, 76) et plusieurs de ses collègues a été adopté afin d'**étendre aux employeurs publics** la création à titre expérimental pour une durée de trois ans l'**exonération de charges** en contrepartie

de la mise à disposition de leurs salariés engagés comme sapeurs-pompiers volontaires selon l'article 52 de la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 relative à la prévention et à la lutte contre l'intensification et l'extension du risque d'incendie. Cet amendement ayant été adopté contre l'avis du Gouvernement, son vote final apparaît cependant incertain.

Carrière des professionnels

Nous saluons l'adoption en termes conformes, par le Sénat, de l'article introduit par le Gouvernement dans le texte (considéré comme adopté par l'Assemblée nationale après recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution) supprimant la clause d'achèvement de carrière afin de permettre la **prise en compte de l'indemnité de feu pour le calcul de la pension des sapeurs-pompiers professionnels** n'exerçant plus ces fonctions lors de leur départ en retraite. Ce texte est adopté moyennant un amendement de précision destiné à mettre en cohérence l'évolution de l'âge d'entrée en jouissance de la majoration de pension résultant de la prise en compte de l'indemnité de feu pour le calcul de la pension de retraite avec celle de l'âge de départ anticipé applicable aux sapeurs-pompiers.

La commission mixte paritaire tenue le 21 novembre entre députés et sénateurs s'étant soldée par un désaccord, le texte doit faire l'objet d'une nouvelle lecture devant les deux chambres, l'Assemblée nationale ayant le dernier mot.



La Fédération entendue à l'Assemblée nationale

Mission d'information commune de l'Assemblée nationale sur les capacités d'anticipation et d'adaptation de notre modèle de protection et de sécurité civiles

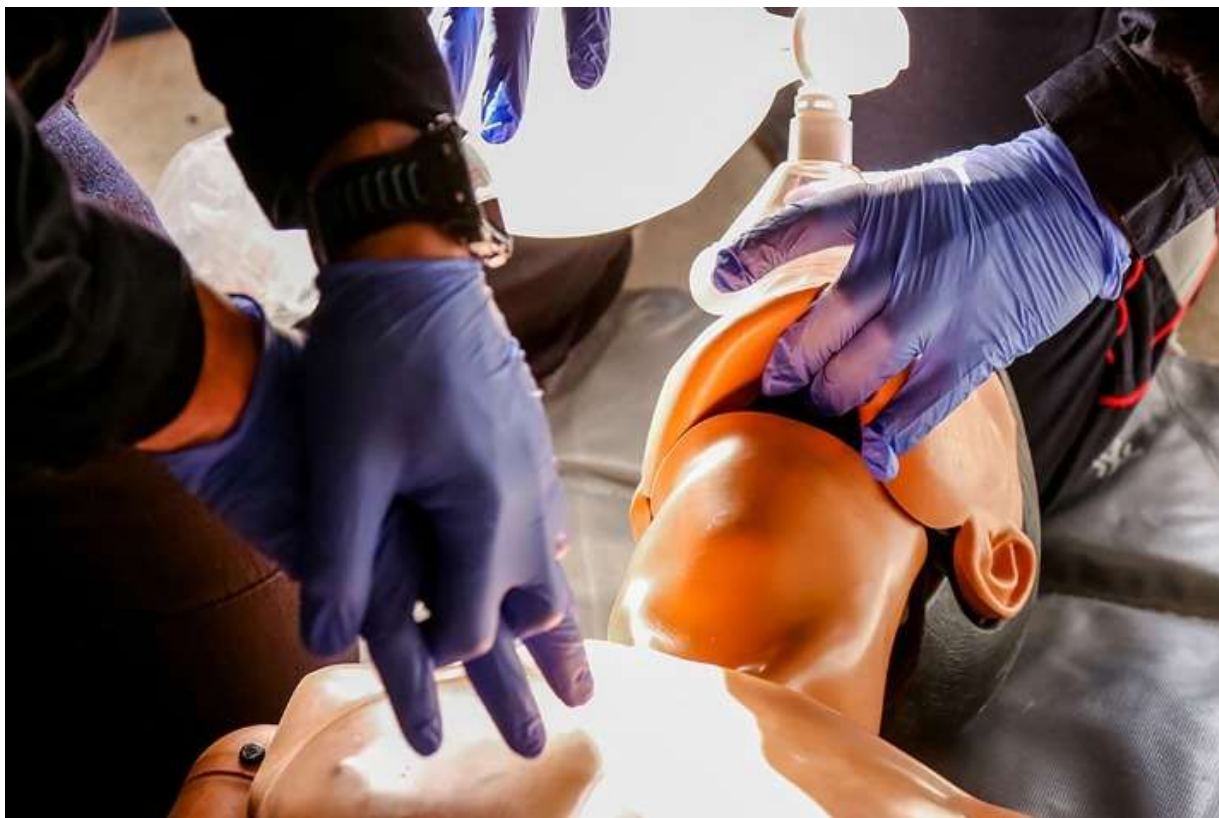
Eric FLORES et Norbert BERGINIAT, vice-présidents de la FNSPF, ont été entendus le 16 novembre dans le cadre des auditions conduites par la mission d'information de la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale sur les capacités d'anticipation et d'adaptation de notre modèle de protection et de sécurité civiles. Cette mission d'information est présidée par Mme Lisa BELLUCO (EELV, Vienne) et rapportée par M. Didier LEMAIRE (Horizons, Haut-Rhin).

Lors de cette audition commune avec l'ANDSIS (Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des services d'incendie et de secours), les représentants fédéraux ont mis en exergue l'agilité du cadre d'organisation des SDIS et la force du système français de sécurité civile. Ils ont ensuite répondu aux questions des députés sur la préservation du maillage territorial, sur les adaptations du champ de missions des sapeurs-pompiers (Soins et secours d'urgence aux personnes ; sur-sollicitation liée aux interventions non-urgentes de secours aux personnes ; multiplication, extension et intensification des événements liés au dérèglement climatique...) et sur le besoin corrélatif de renforcement capacitaire. La FNSPF a souligné les améliorations possibles de la participation des sapeurs-pompiers et des présidents de conseil d'administration des SDIS à la gouvernance du système de santé comme à la gouvernance (départementale zonale) de la sécurité civile.

Elle a enfin estimé nécessaire le développement de l'acculturation des citoyens et des élus locaux aux risques, la multiplication des réserves communales de sécurité civile ainsi qu'une coordination renforcée entre sapeurs-pompiers et bénévoles des associations agréées de sécurité civile.

La fin des travaux de la mission est prévue au printemps 2024.

#FORMATION



Formations MAC FFSST 2024 du réseau fédéral

La FNSPF et l'INRS organisent en 2024 des sessions de formation « Maintien et actualisation des connaissances » réservées aux Formateurs de Formateurs en Sauvetage Secourisme du Travail (FFSST) du réseau fédéral.

Vous trouverez ci-après les principales informations relatives à ces MAC FFSST 2024 :

Nombre de session : 4 (2 groupes par date)

Dates :

- Formation n°1 avec 2 groupes en simultanément : **du 9 avril (14h) au 12 avril (11h30) 2024**
- Formation n°2 avec 2 groupes en simultanément : **du 23 avril (14h) au 26 avril (11h30) 2024**

Lieu : Siège INRS, 1, rue du Morvan - CS 60027 - 54519 Vandoeuvre Cedex

Dans les prochains jours, la FNSPF adressera aux UDSP un message spécifique et complémentaire comportant notamment le tableau préétabli de répartition FFSST par groupes, le dossier d'inscription FNSPF et le tarif / FFSST (et autres précisions financières).

Le programme INRS sera transmis ultérieurement.

Pour toute demande d'information complémentaire : contacter les référents SST de la FNSPF ou la direction juridique de la Maison des sapeurs-pompiers de France (juridique@pompiers.fr)

#POST SP DE LA SEMAINE



#SMCL2023 | Signature de la convention labélisation « #TerredeJeux2024 » entre @BoslandJP et @ThierryRey2024, conseiller spécial COJOP 2024 au @salondesmaires en présence de @alainbernard et @marc_maury. La #FNISPF est maintenant un organisme de coopération.

[Voir le post](#)

#OFFRE ADHÉRENTS

- 5%*

COLOS ÉDUCATIVES ET SPORTIVES, EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

* OFFRE VALABLE SUR TOUS LES SÉJOURS, TOUTES DATES (HORS TRANSPORT)

UCPA
odyssee

UCPA SPORT NATURE » : Séjours sportifs

Profitez d'une remise de 5 % : offre valable pour tous les séjours, toutes les offres hors transport.

Les meilleurs spots, l'hébergement, les repas, l'encadrement sportif selon la formule choisie, le matériel sportif, l'ambiance, l'assurance responsabilité civile, les transferts aéroport pour tout vol acheté auprès de l'UCPA.

J'en profite



NOVEMBRE

• 29 novembre

- Assemblée Générale de l'APFR
- Conseil d'administration de l'ANSC
- Rencontre avec M. Julien MARION, DGSCGC

DECEMBRE

• 8 décembre

Cérémonie de remise des primes d'installation ODP

• 8-9 décembre

Téléthon

• 9-10 décembre

Noël des pupilles

• 12-13 décembre

Assises nationales Santé, Secours & Territoires à Arras (62)

• 20 décembre

Conférence nationale des services d'incendie et de secours

Suivez l'actualité politique et associative sur les réseaux sociaux et le site :



www.pompiers.fr

Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

© Maison des sapeurs-pompiers de France

32, rue Bréguet - 75011 Paris

Tél. : 01 49 23 18 18



Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications internes, [suivez ce lien](#)